

dis-moi ce que tu manges, je te dirai ce que tu vaudras ; et ils n'ont pas tort.

Les races perfectionnées, disait, il n'y a pas longtemps, un de nos plus éminents agriculteurs, réclament une nourriture substantielle et aussi exempte que possible des alternatives de disette et d'abondance. Elles n'ont pu se produire et se conserver, elles ne peuvent avoir leur raison d'être que dans des pays à culture perfectionnée. Aux terres moins fertiles, il faut des races rustiques, ayant pour mission d'utiliser les petits pâturages aux fines herbes, les fourrages médiocres, et toute cette masse de mauvaises herbes qu'une culture arriérée laisse croître dans ses champs.

Mais dans chacune de ces situations, pour les races rustiques aussi bien que pour les races perfectionnées, la disette ou l'insuffisance de la nourriture est toujours très-préjudiciable. Les produits que l'on obtient alors reviennent à un prix très-élevé dont on ne se rend pas toujours compte parce qu'on oublie de faire entrer en ligne de compte la diminution de valeur des animaux.

Un exemple fera mieux connaître notre pensée. Supposons qu'une vache laitière, en bon état, recevant l'équivalent de 30 livres de foin par jour, donne en moyenne 6 pots de lait, et que réduite à la moitié de cette ration, c'est-à-dire à l'équivalent de 15 livres de foin, son produit diminue graduellement et se réduit à 2 pots au bout de 60 jours et qu'elle meurt, en outre, déperit de 100 livres.

L'économie de fourrages sera de 60 bottes qui, à \$8.00 le cent, valent \$4.80 ; en regard de cette économie, il faut mettre la perte de 120 pots de lait à 5 centins et de 100 livres de viande à 6 centins. On aura donc sacrifié la somme totale de \$12.00 de produit pour économiser \$4.80 de fourrages. Maintenant, on a encore perdu la moitié du fumier, et la diminution de qualité de l'engrais. Enfin, on a considérablement nui à la santé de la vache. Tout cela réuni montre combien il est désavantageux de soumettre le bétail à un régime insuffisant.

REVUE DE LA SEMAINE

L'unique loi de suppression passée, contre les Ordres religieux, dans le Parlement italien, a eu un immense retentissement dans toute l'Europe catholique. Partout on proteste contre cette spoliation ; on est convaincu avec Pie IX que les maisons religieuses sont nécessaires au gouvernement de l'Eglise et l'on déplore amèrement le mal que les satellites de Victor-Emmanuel cherchent à faire au catholicisme en le privant de la sainte et forte milice des ordres religieux.

A Rome surtout les protestations sont plus vives que partout ailleurs. Les citoyens romains, au nombre de 34,000, jouissant de tous leurs droits civils, se sont élevés contre cette nouvelle abomination et ont réclamé, comme un seul homme, contre la violation des droits de l'Eglise, contre ce vol manifeste. Ils n'ont pas voté pour Victor-Emmanuel, ceux-là, ils n'ont pas prêté leurs mains au dépouillement du Souverain Pontife ; ils n'ont pas concouru à ce simulacre de plébiscite par lequel on a voulu faire croire que les Romains s'étaient donnés librement au roi de Piémont. Non, ces 34,000 catholiques n'ont pas voulu tremper dans l'iniquité piémontaise ; mais aujourd'hui ils donnent au monde entier le spectacle d'une population paisible, et attachée à sa foi qui, en dépit des menaces d'une meute de sectaires et de repris de justice, veut donner spontanément son suffrage en faveur de l'Eglise et contre la Révolution.

Celle-ci passera outre, tout en cherchant à étouffer ces protestations sous un déluge d'injures à l'adresse des catho-

liques et de toute la hiérarchie ecclésiastique, comme c'est son habitude à propos de tout et à propos de rien. La Révolution a une soif ardente, une soif de damnés pour les biens de l'Eglise, et elle rugit des abominations tant qu'elle ne les sent pas sous sa griffe. Elle a hâte de jouir des biens volés, de consommer son œuvre spoliatrice et de pouvoir répondre aux puissances inquiètes par l'argument du fait accompli, argument qui lui a si bien réussi jusqu'à présent. C'est ce qui explique la rapidité avec laquelle la loi a été votée, promulguée et mise en opération.

La France ne veut pas non plus laisser s'accomplir cette spoliation sans protester. Un de ses plus éminents prélats, Mgr. l'évêque de Versailles, et avec lui tout l'épiscopat français, a adressé au Président de la République, une lettre dans laquelle, après avoir hautement proclamé les droits des nations catholiques sur les maisons religieuses de Rome, il supplie le Président de porter les protestations de l'épiscopat à la connaissance de Victor-Emmanuel et de l'appuyer de toute son énergie. Nous ne pouvons résister au désir de reproduire cette magnifique lettre, car elle nous montre qu'en dépit des malheurs, des emprisonnements et des fusillades qui sont venus fondre sur le clergé et sur l'épiscopat français, ils veulent avant tout accomplir leur devoir en faisant entendre la grande voix de la vérité. Voici cette lettre :

“ Versailles, le 18 janvier 1873.

“ Monsieur le Président,

“ Parmi les lois injustes et spoliatrices du gouvernement usurpateur d'Italie, il faut distinguer celle qui a pour objet la suppression des ordres religieux. Ce dernier attentat, selon nous, est gros de conséquences extrêmement graves, non-seulement au point de vue de l'Eglise, mais encore au point de vue des intérêts de la société et de la civilisation.

“ Chacun sait qu'à Rome les corporations religieuses ont un caractère particulier. Elles tiennent par leur nature au gouvernement général du monde chrétien. Toutes les nations catholiques y ont des droits, par cela même qu'elles ont contribué d'une manière plus ou moins directe à leur fondation, à leur développement et à leur splendeur.

“ Or, nier ces droits, les fouler aux pieds, pour se conformer aux exigences d'une politique qui s'attribue le pouvoir de bouleverser tous les principes reçus, n'est-ce pas déclarer hautement que la force prime le droit ? N'est-ce pas rétrograder vers des siècles de persécution et de barbarie ?

“ Mais par un dernier sentiment de pudeur et d'équité, les ministres italiens avaient admis dans leur projet une exception en faveur des *maisons généralices*. C'était pour nous un espoir. Quand la racine n'est pas enlevée du sol, on peut croire qu'elle se ravivera, et qu'elle produira de nouveaux rejetons. D'après ce qui se passe, notre espoir s'évanouit. Il est évident que la Chambre, cédant à son mauvais génie, veut une destruction complète des ordres religieux.

“ Eh bien, Monsieur le Président, c'est contre un tel fait, ou mieux contre un tel forfait, que les évêques de France viennent protester auprès de vous. Dans l'ordre politique et civil, vous êtes le premier représentant de la Fille aînée de l'Eglise, le premier dépositaire de l'autorité, un grand devoir vous incombe : celui de porter nos protestations à la connaissance du gouvernement de Victor-Emmanuel et de les appuyer de toute votre énergie. Sans doute, la mission que la Providence vous impose à ce sujet est délicate, difficile, mais elle est belle et glorieuse. Vous parlerez au nom du clergé, au nom des catholiques, au nom de tous les hommes pour qui le droit public est encore quelque chose. Quoi qu'il arrive, que vos efforts aient du succès ou qu'ils